

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC*
(Honoraires à la charge du mandant)

Ces honoraires pourront être à la charge de l'acquéreur suivant le choix du vendeur lors de la signature du mandat de vente.

Prix de vente	Honoraires TTC à la charge du vendeur. (TVA 20%)
Jusqu'à 50 000€	Forfait de 3 500€ TTC
De 50 001€ à 139 999€	Forfait 8 500 € TTC
De 140 000€ à 1 000 000€	5 % TTC
Au delà de 1 000 001€	4 % TTC

Vente Terrain : 7% TTC

Dans le cas d'une délégation de mandat, les honoraires appliquées seront ceux de l'agence détentrice du mandat.

LOCATION SAISONNIERE :

22% TTC du loyer à la charge du propriétaire (minimum 83€ TTC)

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

SYNDIC DE COPROPRIETE : NOUS CONSULTER

HONORAIRES DE LOCATION TTC*
LOI ALUR (Zone Tendue) :

Location d'habitation ou mixte (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	Honoraires TTC. (TVA 20%)
Entremise et négociation	OFFERT
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€ TTC par m ² habitable à la charge du bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€ TTC par m ² habitable à la charge du locataire
Etat des lieux	3€ TTC par m ² habitable à la charge du bailleur
Etat des lieux	3€ TTC par m ² habitable à la charge du locataire

Location Hors loi Alur (garage, parking...) : 120€ TTC à la charge du locataire et 120€ TTC à la charge du bailleur.

Bail Commercial : 15% TTC sur le loyer de la première année à la charge du PRENEUR.

REDACTION D'ACTES :

* Avis de valeur appartement : 150€ TTC

* Avis de valeur maison ou terrain : 200€ TTC

Estimation gratuite pour la mise en vente du bien dans les 3 mois suivants l'estimation.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE : 5,83% HT soit 7,5% TTC des sommes encaissées.